

DELEGATION

N° de dossier |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date du dépôt |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_|

Réservé à l'Anah

DÉCLARATION DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

- Je soussigné(e) (*nom, prénom*)
- Adresse :
- Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :

déclare :

- être devenu propriétaire du bien immobilier désigné ci-après (*description, localisation de l'immeuble*)
.....
précédemment propriété de (*nom et prénom, ou occupant personne physique*) :
- L'acte a été signé en l'étude de Maître :
- Notaire à : le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_|

avoir connaissance

- du versement, le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| d'une subvention⁽¹⁾ accordée par l'Anah pour la réhabilitation du logement concerné d'un montant de |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| € à (*nom, prénom et adresse du bénéficiaire de la subvention*)
- des engagements qu'il a souscrits en contrepartie de la subvention.
- les revenus fiscaux de référence de l'année |_|_|_|_|_| (n-2 ou n-1) des personnes occupant le logement sont de |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| € (montant cumulé)
- le nombre de personnes occupant le logement est de |_|_|_|.

m'engage, aux lieu et place du bénéficiaire de la subvention à :

- occuper le logement subventionné par l'Anah jusqu'au |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| (soit six ans à compter de la date du début des engagements initiaux visés ci-dessus) étant précisé que le logement sera obligatoirement occupé à titre de résidence principale ;
- aviser l'Anah par écrit, pendant le délai visé ci-dessus, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété (vente totale ou partielle, ...) et aux conditions d'occupation du logement subventionné ;
- avertir mon notaire de l'existence d'engagements vis-à-vis de l'Anah en cas de logement subventionné ;
- reverser à l'Anah, si je ne respectais pas les engagements ci-dessus, une somme correspondant au montant de la subvention⁽¹⁾.
Les sommes à reverser sont établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture.

⁽¹⁾Ce montant comporte, le cas échéant, l'aide accordée par l'Anah pour le compte de l'État dans le cadre du programme "Habiter mieux" du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Vu les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

Vu le décret n°2011-1426 du 02 novembre 2011 relatif au règlement des aides du FART.

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services de l'Agence, les organismes partenaires et, le cas échéant, la collectivité locale du lieu du bien concerné. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation locale de votre département. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les sommes à reverser seront majorées de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) entre la date du dernier versement et celle de la décision de reversement (les indices pris en compte seront ceux du 3^{ème} trimestre de l'année précédant celle des dates de référence), ainsi que des intérêts légaux en cas de non paiement dans les délais prescrits ;

Fait à, le Signature du nouveau propriétaire

- Je soussigné, délégué de l'Anah dans le département de certifie :
 - que les engagements souscrits par :
 - sont repris par :ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Fait à, le Signature du délégué de l'Anah ⁽²⁾

⁽²⁾Le présent document n'est valable que signé par le délégué de l'Anah.